

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2016**

**Présents** : Mmes Bellier M.O., Berthe M., Hanosset M., Lavallard O. et Leber N.  
Mrs Dovergne A., Damay D, et Duponchelle E.

**Absents** : Mrs Mazurier T. et Senée F.

Secrétaire de séance : Mme Hanosset M

### **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 juin 2016**

#### **I. JURES**

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 3 électeurs devant composer la liste préparatoire des prochains jurys d'assises.

- Melle MILLON Esther
- Mme MEYER Nathalie
- Mme HAVARD Bernadette

#### **II. EAU**

Le 19 avril 2016, la commune de Démuin a lancé une étude diagnostic globale de son système d'alimentation en eau potable. Cette étude est menée par l'entreprise G2C Environnement pour un montant de 22 180 € HT.

Actuellement la commune de Démuin ne dispose pas de compteur de sectorisation sur son service d'alimentation en eau potable. Cependant, un des objectifs de l'étude est de mettre en place une sectorisation dans le but de mener une campagne des mesures.

Le bureau d'études propose donc la mise en place de deux compteurs de sectorisation :

- Renouvellement du compteur de vente d'eau à la commune d'Aubercourt pour suivre les volumes vendus en gros,
- Pose d'un débitmètre électromagnétique sur la conduite d'adduction-distribution du réservoir pour suivre les volumes mis en distribution et réaliser des sectorisations nocturnes par manœuvre des vannes.

Les travaux relatifs à la pose de ces compteurs de sectorisation sont estimés à 10 000 € HT et peuvent faire l'objet d'une subvention de l'agence de l'eau Artois Picardie jusqu'à 70 % du montant total.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,

Approuve le plan de financement,

Sollicite les subventions auprès de l'agence de l'eau Artois de Picardie,

Autorise le Maire à signer les conventions financières avec l'agence de l'eau Artois Picardie.

**Délib.N° 01 - 29062016 – 80237**

### **III. QUESTIONS DIVERSES**

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la Décision Modificative suivante :

A l'article 2131 : - 20 000 €

A l'article 202 : + 11 000 €

A l'article 2313 : + 6 000 €

A l'article 2315 : + 3 000 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 02-15062016-80237

**Délib.N° 02 - 29062016 – 80237**

- Fermeture de la mairie du 16 juillet au 19 août inclus.
- Bilan de la Fête des TAP organisée le vendredi 24 juin par Nathalie Leber  
Environ 150 personnes présentes, présentation des différents ateliers réalisés sur l'année, appréciation générale positive.
- Courrier de M.Binet
- Projet SISCO
- Numérotation rue des Ecoles
- Informatique

Monsieur Duponchelle Emmanuel se renseigne pour une reprise des logiciels Population et Etat Civil par la société SERVIA et de nouveaux logiciels pour LOGICOM

La séance est close à 22 H 00 et comporte 2 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M.Hannosset

M.O. Bellier

M. Berthe

N. Leber

O.Lavallard

D. Damay

E.Duponchelle